

Les passagers clandestins dans le Cher, particularités de Vierzon

Jean-Claude BONNIN

secrétaire adjoint de l'association des amis
du Musée de la Résistance et de la Déportation du Cher.

Présentation :

Avant de vous parler des passagers clandestins à la ligne de démarcation dans le Cher, je tiens à vous signaler que grâce au Conseil général de notre département un nouveau musée de la Résistance et de la Déportation vient d'ouvrir à Bourges et que le thème central, mais non exclusif, de son exposition permanente est la ligne de démarcation. Je vous invite à le découvrir lors de votre prochaine venue à Bourges.

Je remercie Benoît Thiault qui m'a précédé à la tribune pour son intervention et pour les recherches qu'il avait faites alors qu'il était salarié de notre ancien petit musée associatif, recherches que nous utilisons dans nos travaux et publications.

Le département du Cher comme le montre cette carte (fig. 1) était traversé selon un axe Sud Est Nord Ouest par la ligne de démarcation. Longue de 130 km, elle séparait une zone occupée représentant les 3/5 du département d'une zone dite libre. La zone occupée était celle des implantations industrielles, comprenait deux aéroports dont une base militaire (Avord) et une grande gare ferroviaire (Vierzon) au croisement de l'axe Nord Sud Paris Toulouse et Est Ouest Lyon Nantes. Elle présentait donc avec ses usines d'armement et de construction aéronautique un intérêt stratégique et économique évident pour l'Allemagne en guerre.



Fig. 1. Le département du Cher séparé par la ligne de démarcation.

Entre Thénioux à l'Ouest et Sainte Thorette, c'est la rivière le Cher qui constitue la ligne de démarcation. La ville de Vierzon, et ce sera une particularité essentielle de notre histoire locale, se trouve ainsi partagée en deux (fig. 2) ; ensuite la ligne va d'Ouest en Est à travers la Champagne berrichonne, région plate mais qui, à l'époque de l'occupation, comporte plus de bois et bosquets qu'aujourd'hui permettant donc de se dissimuler.

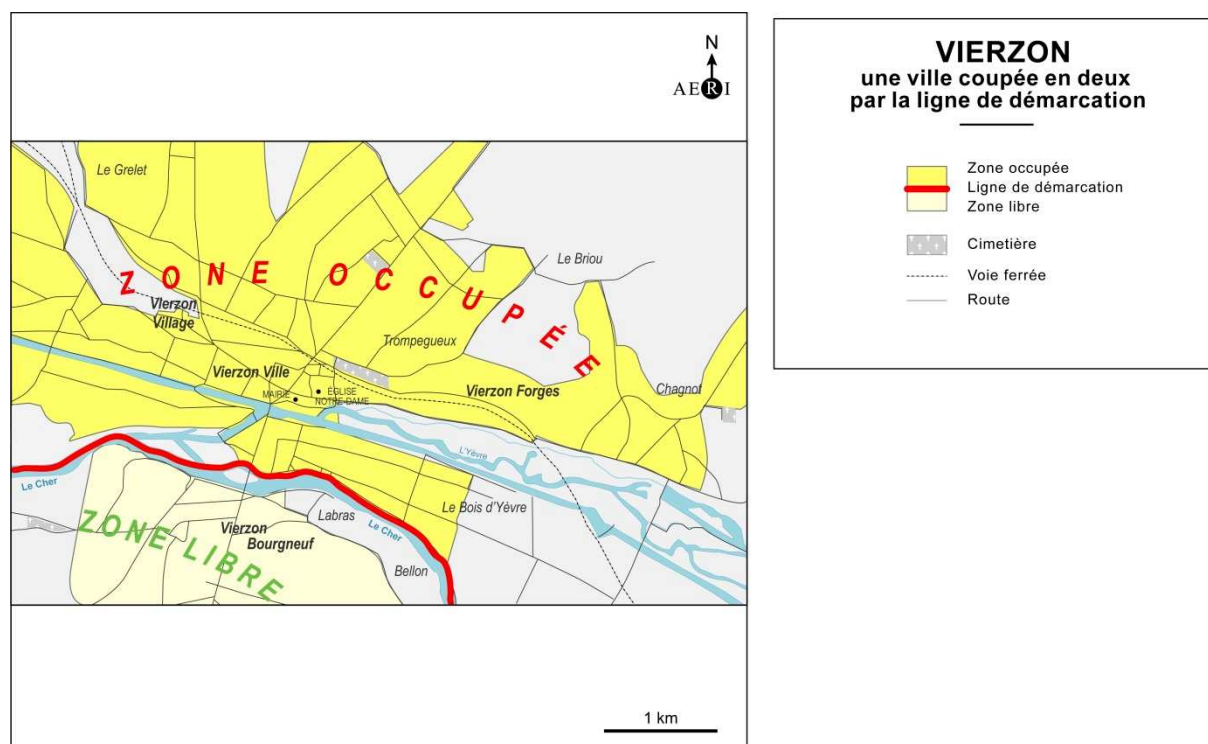


Fig. 2 : La ville de Vierzon séparée par la ligne de démarcation.

Flux de passages clandestins :

Les deux cartes (fig. 3 et 4) montrent l'importance du flux à Vierzon. C'est une des zones des plus grands passages avec une particularité, bien qu'évidemment moins fréquents que du Nord au Sud, les passages clandestins sont nombreux dans le sens zone non occupée zone occupée. D'ailleurs, c'est lors d'une traversée du Cher en crue au lieu-dit l'Abricot en aval de Vierzon dans la nuit du 5 au 6 février 1942 depuis la zone non occupée que le passeur emblématique Raymond Toupet a été abattu. Vierzon est le point de passage de la ligne la plus proche de Paris, la voie ferrée électrifiée permet en deux heures de train d'arriver à « la frontière », les clandestins devant bien sûr trouver un autre mode de déplacement pour franchir la ligne. Là, la différence va se faire entre celles et ceux qui ont une adresse de passeur ou de responsable d'un réseau et celles et ceux qui vont tenter l'aventure sans guide. C'est ainsi qu'à partir de l'été 1942 de nombreux Juifs ayant fui les rafles de la région parisienne sont arrêtés lors de tentatives de passages à Vierzon et dans les alentours.

Nous pouvons classer les clandestins en locaux qui, en général courent des risques assez limités, en personnes fuyant les persécutions (Juifs). Nous avons également la catégorie la plus nombreuse : celle des prisonniers de guerre évadés et bien sûr les résistants obligés

d'assurer des missions dans les deux zones plus des militaires alliés et plus spécifiquement des aviateurs de la RAF, britanniques ou d'autres nationalités.

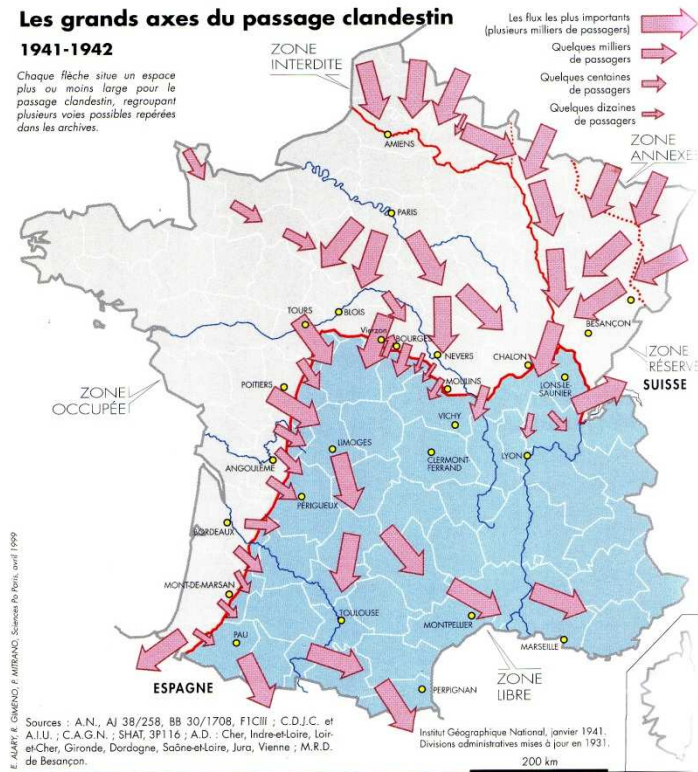


Fig. 3. Les grands axes du passage clandestin.

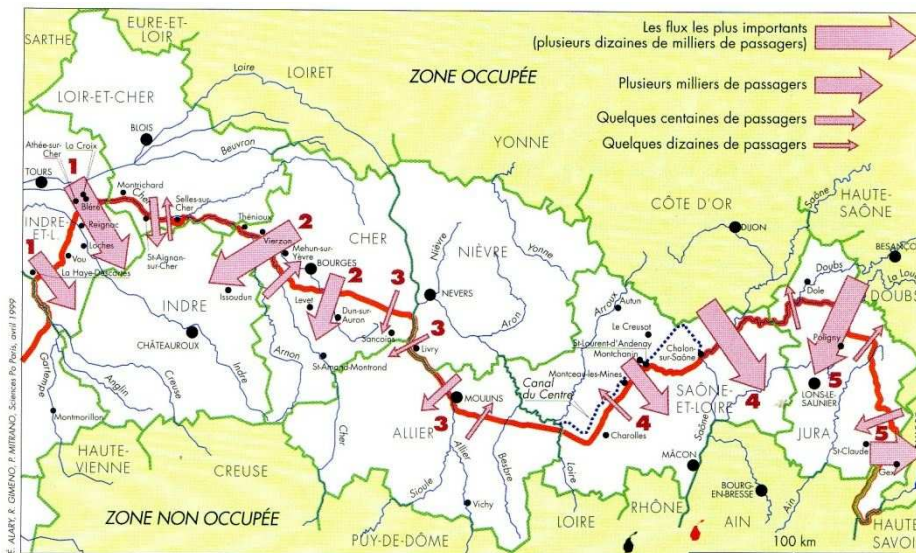


Fig. 4 : Les axes et les zones du passage clandestin d'est en ouest, de l'Indre-et-Loire au Jura (1941-1942).

Le passage de la ligne par les habitants du département :

Des habitants du Cher, frontaliers ou non, n'arrivent pas à se faire délivrer l'indispensable « *Ausweis* ». Alors, avec une bonne connaissance du terrain et l'observation du passage de patrouilles, certains passent sans papier dans des endroits peu fréquentés.

L'*Ausweis* n'est délivré que par l'autorité militaire allemande sur présentation d'un dossier justificatif avec carte d'identité, attestation de domicile, parfois preuve de l'existence de terres cultivées des deux côtés de la ligne... Il est pratiquement impossible de falsifier le fameux laissez-passer bilingue, lequel devient de plus en plus sophistiqué. Il y a énormément de faux-papiers délivrés dans le but d'obtenir un *Ausweis*. Par exemple à Trouy le maire délivre de faux certificats de travail, à La Chapelle-Hugon, Sancoins, Bourges, on remet des cartes d'identité à des gens ne résidant pas dans la commune. A Vierzon, l'employé de mairie Marcel Demnet établit de fausses cartes d'identité, certaines sont même établies au nom de personnes décédées. Dénoncé, il est arrêté le 10 août 1942 et sera condamné à six mois de prison, peine qu'il accomplira au Bordiot : la prison de Bourges.

Les Juifs

L'été 1942 voit affluer de très nombreux juifs de la zone occupée et plus spécialement de la région parisienne où la majorité d'entre eux résident. Rappel : la grande rafle du « Vel d'hiv » le 16 juillet 1942. Ce sont pour la plupart des juifs étrangers ou originaires d'Alsace Moselle. Certains sont seuls, d'autres en famille entière. Le monde des passeurs intéressés (une minorité) va profiter de cette détresse. Le tarif pour le passage des juifs est le plus élevé... et parfois les passagers sont abandonnés bien avant l'emplacement de la ligne. La ligne de démarcation a ainsi joué un rôle très négatif dans la déportation des juifs à partir du département du Cher. En effet selon les travaux du Comité d'histoire de la seconde guerre mondiale, il y a eu 206 juifs (hommes, femmes et enfants y compris des bébés) arrêtés dans le Cher et déportés. Ces personnes ont été arrêtées essentiellement à partir de juillet 1942 et en 1943. Parmi ces 206, 167 l'ont été lors d'une tentative de franchissement de la ligne. Les juifs, dont nombre de nos compatriotes sont alors solidaires, sont par contre haïs par d'autres comme le montre cet extrait du rapport d'un inspecteur de la police spéciale de la ligne de démarcation : « *les passeurs enclin à vouloir passer des étrangers, des juifs ou des gens tarés plutôt que d'honnêtes français évadés militaires nous créent des histoires* »

Les prisonniers de guerre évadés

Les prisonniers de guerre sont très nombreux (et ce dès la mise en place de la ligne) à arriver dans le Cher et à vouloir passer en zone non occupée. En juillet 1940, ce sont des évadés des *Fronstalag*, c'est-à-dire des camps de prisonniers en France puis arriveront dans le Vierzonnais une bonne proportion des 70 000 qui s'évaderont des *Oflag* et *Stalag* disséminés sur le territoire du Reich. Les prisonniers de guerre libérés avec l'accord des autorités allemandes : malades, soutiens de famille (concerne surtout des paysans), « pistonnés » ont en leur possession un document délivré par les occupants les autorisant à passer en zone non occupée. Clandestins ou en règle, tous doivent se rendre à Châteauroux pour se faire démobiliser.

Quelques exemples à travers des documents concernant des passeurs du Cher illustrent l'importance du flux des prisonniers évadés. Julien Yvelnec à Germigny l'Exempt arrêté en novembre 1941 a fait passer 553 prisonniers de guerre.

Pierre Parent de Méry sur Cher (7 km à l'ouest de Vierzon) et ses enfants (trois fils et sa fille Solange dont nous avons appris qu'elle était membre du mouvement Défense de la France) accueillent chez eux les candidats au passage et leur font traverser le Cher au lieu-dit Port-Péan. Chose incroyablement risquée, Pierre Parent faisait écrire sur un agenda périmé les noms et les adresses de ceux qu'il allait guider (fig. 5) On trouve ainsi 410 noms sur les pages de l'agenda. Les professions ne figurent jamais, il s'agit de personnes de toute la France et un nombre important d'habitants de l'Afrique du Nord française (européens et maghrébins). Les Algériens, Marocains et Tunisiens musulmans sont des membres des troupes coloniales évadés des *frontstalag* donnant non pas une adresse mais leur régiment. Une seule indication de date est celle du 16 novembre 1940 au tiers des pages remplies. Comme Louis Parent a fait le passeur jusqu'en septembre 1942, cela indique clairement que le flux des clandestins a été le plus fort au début de la mise en place de la ligne. Louis Parent est arrêté par les Allemands le 3 septembre 1942 à son domicile, vraisemblablement suite à une dénonciation. Les Allemands ne trouvent pas le fameux agenda. Louis Parent est condamné par le tribunal de la Kommandantur de Bourges à deux mois de prison ; il les passera à la prison du Bordiot à Bourges en compagnie de quatre autres passeurs. A noter que les peines concernant des passeurs non membres d'un mouvement de Résistance ou dont on n'a pas pu prouver qu'ils l'étaient ne sont pas très dures : elles vont de 15 jours à un an. Par contre quand l'affiliation à un réseau ou à un mouvement est établie, c'est la Déportation.

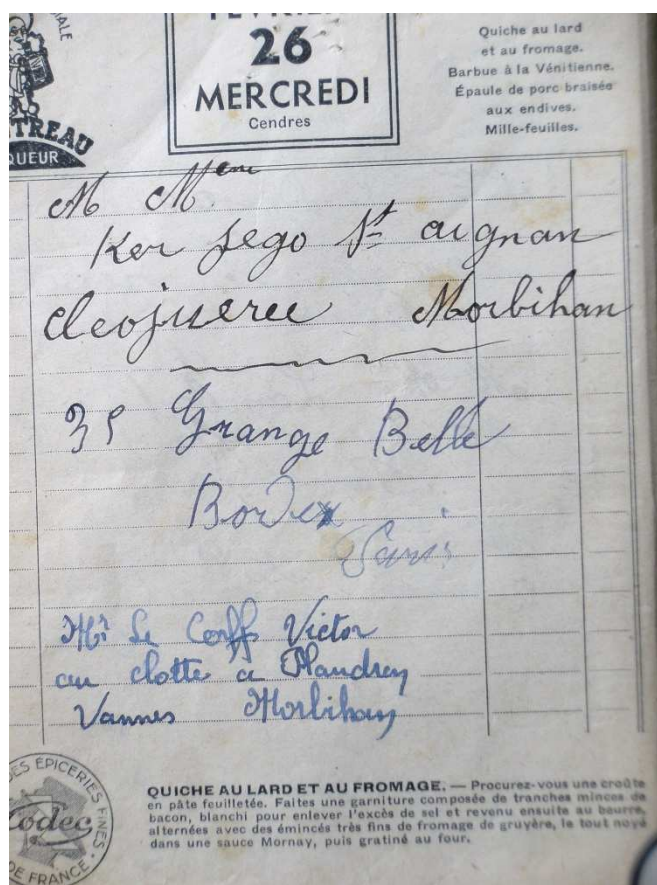


Fig. 5 : Page de l'agenda de Pierre Parent, indiquant le nom des personnes qui ont franchi clandestinement la ligne.

Raymond Toupet (fig. 6), passeur à Thénioux puis caché en zone non occupée après avoir été blessé gravement lors d'un passage clandestin, condamné à mort par contumace par le tribunal militaire allemand, abattu en aval de Vierzon, a permis à 2 000 prisonniers de guerre (cela a été officiellement reconnu) de rejoindre la rive gauche du Cher et de se faire démobiliser à Châteauroux. Il ne se contentait pas de passer des militaires évadés ; des filières, par l'intermédiaire de l'abbé Farcet (fig. 7) de Vierzon aboutissaient chez les frères Toupet. Cela a permis par exemple au jeune résistant Gustave Sillard (fig. 8), après d'autres péripéties de rejoindre la France libre. Gustave Sillard a raconté dans les moindres détails son passage dans la barque de Raymond Toupet.



Fig. 6 : Raymond Toupet et un couple de Belges ayant passé la ligne de démarcation.



Fig. 7 : L'abbé Sarcet.



Fig. 8 : Gustave Sillard.

Henri Bardin jeune paysan de Bengy-sur-Craon, a fait passer 800 prisonniers de guerre. Il a témoigné dans une petite brochure éditée par l'amicale des anciens FFI du Cher-Est, unité qu'il a rejointe au moment des combats exprimant la solidarité de sa famille avec ces militaires évadés et les sentiments qu'ont provoqué chez lui l'accomplissement de cette tâche bénévole.

Résistants, agents britanniques, aviateurs :

Charles Cliquet (fig. 9) résidant à Vierzon, membre du réseau Pat O'Leary, nommé Compagnon de la Libération après son retour de déportation, a fait passer 1000 prisonniers de guerre. Grâce à lui 21 aviateurs anglais, cinq canadiens, de nombreux agents français réussissent à traverser le Cher. Charles Cliquet est arrêté le 23 mars 1943 puis après de nombreux interrogatoires déporté en septembre 1943. Son adresse figurait dans les papiers d'un aviateur anglais arrêté.



Fig. 9 : Charles Cliquet.

La filière de l'hôpital de Vierzon avec les médecins Constant Duval (mort en déportation), Patry se spécialise dans le passage des agents et aviateurs, les transportant couverts de faux bandages dans des véhicules sanitaires. De même, l'infirmière Marie Juliette Mersey (morte en déportation) est en contact avec un réseau d'aide aux sujets britanniques qu'elle fait passer et héberge ensuite à son domicile vierzonnais en zone non occupée.

Un personnage de première importance dans la Résistance : Pierre Brossolette (fig. 10) a transité par notre département. Arrivé dans un avion Lysander (opération Atala) dans la nuit du 26 au 27 janvier 1943 sur le terrain Marabout à Primelles près de Saint-Florent-sur-Cher, il est hébergé pendant plusieurs jours par la famille Jolivet qui travaille secrètement avec plusieurs réseaux d'opérations aériennes. Or Primelles se trouve dans l'ex zone libre et nous savons que le 15 février 1943 Pierre Brossolette est à Paris où avec le colonel Passy il va entreprendre de réunir les mouvements de Résistance de la zone Nord. Or fin janvier, début février, la ligne de démarcation est toujours en place, donc Pierre Brossolette l'a traversée clandestinement. Je n'ai pas réussi à trouver où et quand. Etant très recherché je suppose qu'il était grimé comme il le sera lors de son séjour à Paris.



Fig. 10 : Pierre Brossolette.

Pour conclure :

Grâce aux travaux d'Eric Alary, Jean-Claude Catherine, Benoît Thiault, l'histoire de la ligne de démarcation dans le Cher n'est pas tombée dans l'oubli. La mémoire de cette frontière traversant de part en part le département, ayant suscité mille et un ennuis dans la vie quotidienne de nombreuses personnes, reste vive. Quand notre association des amis du Musée de la Résistance et de la Déportation de Bourges et du Cher a lancé l'idée de créer un musée à Bourges, le fait d'organiser le déroulé du récit autour de l'existence de la ligne s'est imposé. Quand en 1997 nous avons réalisé et présenté l'exposition « 1940-1943 : « le Cher coupé en deux par une véritable frontière », ce fut un grand succès. Les jeunes de 1940 n'ont pas oublié, et des centaines d'anecdotes émaillent les pages de nombreux exemplaires du quotidien *le Berry républicain* (depuis sa création au lendemain de la libération de Bourges) sur les inconvénients de la ligne et les passages clandestins. Lors de rencontres avec d'anciens résistants membres de réseaux ou de mouvements, nous avons souvent droit à un récit, lors d'une mission, de passage clandestin à Thénieux, à Trouy, Vierzon ou près de La Guerche sur l'Aubois... Histoire et mémoire de la ligne continuent à abreuver des publications locales, certes confidentielles, mais parfois de bonne tenue. Des initiatives comme celle d'aujourd'hui, le travail du musée de Gélard nous confortent dans notre conviction : la ligne de démarcation, cette plaie au cœur de la France, ne doit pas être oubliée.